



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS qu'à sa séance ordinaire du 17 janvier 2022, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- *Règlement (2021)-121-2 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro (2010)-121 relativement à la composition des membres;*
- *Règlement (2021)-192 concernant l'utilisation de l'eau potable et la gestion des compteurs d'eau.*

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

L'entrée en vigueur de ces règlements est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 26 janvier 2022.

Lejla Sabic
Greffière adjointe